



## PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU 25 MARS 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Coq Hardi à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 19/03/2021

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Marie-Christine SOLAIRE, Francis LAFON, Nicole MARTIN, Liliane BAILLOUX, Aurore CARARON, Éric BIROT, Monique VINCENT, Muriel DAVEZAN, Stéphane DEFRAINE, Jérôme ZAROS, Florianne DUVIGNAC, Nicolas GRASSET, Jean-Marc LAMI.

Éric BIROT est élu secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Était absente – A donné procuration : Florianne DUVIGNAC à Jean-Marc LAMI

### **DELEGATION DU MAIRE**

**Décision 2021.02** – Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et de réseaux d'eau pluviale dévolue à AQUIROUTE pour une période de 12 mois. Le Taux de rémunération est fixé à 3.80 %. Le marché est conclu sans montant minimum et comporte un montant maximum de 39 900 € pour toute sa durée.

**Décision 2021.03** – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel atelier technique municipal dévolue au cabinet d'architecture Arthur PERBET. Le Taux de rémunération est fixé à 8.75 %.

### **D.2021.03.12** – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **D.2021.03.13** - *COMPTES DE GESTION 2020 – Commune et Locaux Commerciaux*

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal et du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **D.2021.03.14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNAL**

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal a élu son Président pour le vote du Compte Administratif 2020, il s'agit de M. Francis LAFON.

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2020 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	298 104.08 €
Section d'investissement :	excédent	189 415.74 €
Solde des restes à réaliser :	excédent	127 360 €

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.

M. Francis LAFON propose de passer au vote du Compte administratif.

Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

#### **D.2021.03.15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Budget annexe Locaux Commerciaux**

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2020 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	déficit	<b>12 008.16 €</b>
Section d'investissement :	excédent	<b>36 520 €</b>

Pas de restes à réaliser.

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.

M. Francis LAFON propose de passer au vote du Compte administratif des locaux commerciaux.

Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

#### **D.2021.03.16 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent	298 104.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	1 016 307.89 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 314 411.97 €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	189 415.74 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	394 098.45 €
Résultat comptable cumulé (à reporter au D001)	déficit	204 682.71 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	418 317 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	545 677 €
Solde des restes à réaliser	+ 127 360 €

Besoin réel de financement 77 322.71 €

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement	
Dégagé à la section d'investissement	77 322.71 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 237 089.26 €

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat****Section de fonctionnement**

Excédent reporté : F (R002) 1 237 089.26 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution N-1 : I (D001) 204 682.71 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 77 322.71 €

**D.2021.03.17 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	déficit	12 008.16 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	98 513.95 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	86 505.79 €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	36 520 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	13 200 €
Résultat comptable cumulé (à reporter au R001)	excédent	23 320 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Besoin réel de financement

0 €

### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

Dégagé à la section d'investissement

0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

86 505.79 €

### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté : F (R002)

86 505.79 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : I (R001)

23 320 €

## **D.2021.03.18 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021**

Mme Marie-Christine SOLAIRE expose les demandes de subvention reçus en mairie et, après un rappel de la réglementation applicable en matière de subvention aux associations,

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

POUR	9
CONTRE	1 (M. LAMI)
ABSENTION	4 (Mme SOLAIRE, M. BIROT, M. BORDE, M. BOIZARD)

**DECIDE** de voter les subventions suivantes, étant entendu que les conseillers municipaux membres dirigeants de ces associations s'abstiennent et sortent de la salle de délibérations :

ACCA	600 €
Amicale de Foot	1 000 €
ARESP	1000 €
COMITE DES FETES Marie-Christine SOLAIRE et Eric BIROT sortent de la salle et ne prennent pas part à la délibération	2000 €
FNACA	200 €
LES JEUNES D'ANTAN	700 €
LE TRAIN DE LA SAUVE M. Eric BIROT et Jacques BORDE sortent de la salle et ne prennent pas part à la délibération	6 000 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE	200 €
SAUVBODYFORM	600 €
TENNIS CLUB SAUVOIS	1600 €

USEP M. Eric BIROT sort de la salle et ne prend pas part au vote	300 €
ARTS TENDANCE	200 €
LES BASILICS	450 €

- **DECIDE** d'imputer ces dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

### **D.2021.03.19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX**

Le Budget annexe 2021 des Locaux commerciaux présenté au Conseil municipal s'élève à **105 224.79 €** en dépenses comme en recettes pour la section de fonctionnement et à **40 800 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'investissement.

le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le Budget primitif 2021 des Locaux commerciaux.

### **D.2021.03.20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2021 et notamment la vue d'ensemble des sections.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	
Charges à caractère général	608 506.60 €
Charges de personnel	560 500 €
Atténuations de produits	55 000 €
Autres charges de gestion courante	139 959.82 €
Charges financières	5671.57 €
Charges exceptionnelles	40 500 €
Dotations aux provisions	20 000 €
Dépenses imprévues	86 100€
Virement à la section Investissement	793 987.78 €
Opérations d'ordre	371.11 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 310 596.88 €</b>

<b>Recettes</b>	
Atténuations de charges	4 000 €
Produits des services	49 290 €
Impôts et taxes	634 923.62 €
Dotations et participations	369 494 €
Autres produits de gestion courante	10 300 €
Produits exceptionnels	5 500 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 237 089.26 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 310 596.88 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	
Immobilisations en cours	2 008 827 €
Remboursement d'emprunts	38 221.89 €
Cautionnement	500 €
Restes à réaliser	418 317 €
Déficit d'investissement reporté	204 682.71 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 670 548.60 €</b>

<b>Recettes</b>	
Affectation	77 322.71 €
Subventions d'investissement	263 779 €
Dotations, Fonds divers, réserves	188 911 €
Emprunt	800 000 €
Opérations d'ordre	371.11 €
Restes à réaliser	545 677 €
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>793 987.78 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 670 548.60 €</b>

le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

POUR	13
CONTRE	2 ( M. LAMI / Mme DUVIGNAC)
ABSENTION	0

**ADOpte** le Budget primitif 2021 du budget principal.

#### **Questions diverses :**

M.C SOLAIRE informe l'assemblée que la CDC du Créonnais recherche des bénévoles pour le centre de vaccination qui va ouvrir à Sadirac.

M. le maire propose de mettre en place une journée verte de nettoyage sur la commune.

M. le maire rappelle qu'une étude paysagère du bourg avait été commandée et restituée. Elle sera vue en commission. Le travail pourrait être poursuivi par la Maison Familiale Rurale.

Le multiple rural sera livré fin avril. Un appel à projet va être lancé en partenariat avec la CCIB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.